



# EXTRAIT

des Registres des Délibérations du Conseil d'Administration

## Séance du 5 mars 2026

Le Conseil d'Administration s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances en conformité avec la Loi du 5 décembre 1922, sous la présidence de :

**M. Mohamed MAHALI**

**Administrateurs en exercice : 27**

**Présents : 18**

M. MAHALI	M. CAVANNA	M. MARKOVIC	M. SMAILI
Mme BAGHDAD	M. DE GEA	Mme MARTINIANI	M. STOJANOV
M. BEN MIHOUB	M. GARCIN	Mme MATHERON	Mme VALVERDE
Mme BERNARDINI	M. GILLET	M. MORENO	
Mme BOUCHKARA	Mme KADDOUR	Mme PANAGOS	

**Absents/excusés avant donné pouvoir : 4**

Mme BASS	à	Mme BAGHDAD
Mme PIN	à	M. MORENO

M. RICHARD	à	M. STOJANOV
Mme RIQUELME	à	M. MAHALI

**Absents/excusés : 5**

Mme CHENET	M. DOYER	Mme SIDI DRIS
M. DE ARAUJO	Mme FORTIAS	

**Nombre de votants (présents + représentés) : 22**

<b>DELIBERATION 26-18</b>  TOULON L'OLIVIER – construction de 62 logements Approbation de la mise à jour du prix de revient et du plan de financement prévisionnels	<b>N° 26-18 – CONSTRUCTION DE 62 LOGEMENTS – L'OLIVIER, 94 BOULEVARD DESAIX TOULON – APPROBATION DE LA MISE A JOUR DU PRIX DE REVIENT ET DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS</b>  Mesdames, Messieurs,  Monsieur le Président présente le rapport suivant :  Par délibération n° 21-45 du 30 mars 2021, le Conseil d'Administration approuvait le prix de revient et le plan de financement prévisionnels de l'opération de construction « L'Olivier », 94 Boulevard Desaix à Toulon.
--	--

Compte tenu des éléments suivants :

- Investigations géotechniques complémentaires suite à la découverte de la source Saint-Philippe et aux résultats de l'étude géotechnique G2Pro indice D du 3 février 2022, entraînant l'obligation de supprimer le niveau de parking R-3 et de modifier le mode de fondation du bâtiment.
- Acquisition en VEFA de 14 emplacements de stationnement, conformément à la délibération du Conseil d'Administration de Toulon Habitat Méditerranée N° 23-61 du 25 octobre 2023, pour compenser la perte des places du niveau R-3.
- Attribution de nouveaux marchés de travaux suite aux défaillances des entreprises des lots suivants :
  - Lot N°03 : Etanchéité
  - Lot N°04 : Charpente/Couverture
  - Lot N°05 : Menuiseries Extérieures
  - Lot N°10 : Revêtements de Sols
  - Lot N°13 : Electricité CFO/CFA

Le prix de revient et le plan de financement prévisionnels de cette opération se trouvent modifiés comme suit :

**PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL**

	PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL - MARS 2021		PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL DECEMBRE 2025	
	Montant H.T.	MONTANT T.T.C (T.V.A. 5.5 PLAI et 10 PLUS)	Montant H.T.	Montant T.T.C. (T.V.A. 5.5 PLAI et 10 PLUS)
Charge foncière (Y compris notaires, démolition, taxes)	1 189 147,00	1 293 966,31	1 195 895,00	1 285 604,00
Travaux et Révisions de Prix	5 763 017,75	6 271 008,38	9 721 136,00	10 578 874,00
Honoraires Frais de maîtrise d'ouvrage	969 513,00	1 054 972,31	740 132,00	805 521,00
<b>TOTAL</b>	<b>7 921 677,75</b>	<b>8 619 947,00</b>	<b>11 435 776,00</b>	<b>12 670 000,00</b>
Soit au logement	<b>127 768,99</b>	<b>139 031,40</b>	<b>188 028,00</b>	<b>204 355,00</b>

**Nota** : Le prix de revient présenté ci-dessus n'inclut pas les frais inhérents au sinistre survenu sur le chantier le 09 décembre 2023, une procédure judiciaire étant en cours.

## PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL MARS 2021	PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DECEMBRE 2025	
			<b>Soit au logement</b>
Subvention Etat	248 400,00 €	248 400,00€	14202,5€/PLAI 460 €/PLUS
Subvention Conseil Régional	186 000,00 €	186 000,00 €	3 000,00€
Subvention Conseil Département Var	155 000,00 €	155 000,00 €	2 500,00€
Subvention Toulon Provence Méditerranée	186 000,00 €	186 000,00 €	3 000,00€
Subvention Ville de Toulon	250 000,00 €	250 000,00 €	4 032,26 €
Prêt C.D.C	6 678 547,00 €	6 854 379,00 €	110 554,50€
Prêt 1% (8 logements)	144 000,00 €	144 000,00 €	18 000,00€
Fonds propres	772 000,00 € Soit 12 451,61 €/logement	4 646 221,00 €	74 939,04 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 619 947,00 €</b>	<b>12 670 000,00 €</b>	

En conséquence, eu égard aux ajustements opérés, il est demandé au Conseil d'Administration :

- D'approuver le nouveau prix de revient prévisionnel, ainsi que le nouveau plan de financement prévisionnel de l'opération tels que présentés ci-dessus,
- D'autoriser la Directrice Générale à poursuivre toutes les démarches administratives visant à mener à bien ce projet.

### **Le Conseil d'Administration,**

**Vu** l'article R421-16 du Code de la construction et de l'habitation,  
**Vu** la délibération n° 21-45 du Conseil d'Administration du 30/03/2021  
**Vu** la délibération n° 23-61 du Conseil d'Administration du 25/10/2025

**Considérant** que le quorum du Conseil d'Administration est atteint,

Après avoir délibéré, selon le vote suivant :

Votes favorables	22	Abstention	0	Votes contre	0
------------------	----	------------	---	--------------	---

### **Article 1**

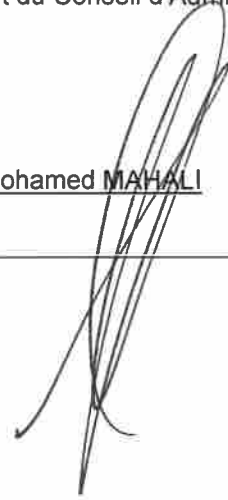
**APPROUVE** le nouveau prix de revient et plan de financement prévisionnels tels que détaillés ci-dessus,

**Article 2**

**AUTORISE** la Directrice Générale à poursuivre toutes les démarches administratives et financières visant à mener à bien ce projet.

Le Président du Conseil d'Administration,

Mohamed MAHALI

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Mohamed Mahali', written over the printed name. The signature is stylized with several loops and a long vertical stroke.